Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-200068989-20251215-CA_2025_207A-DE

Extrait du registre des délibérations

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du : lundi 15 décembre 2025	N° DE L'ACTE : CA- 2025-207

Le lundi 15 décembre 2025, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : vendredi 5 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : 97 titulaires - 49 suppléants

Présents : 67 – Procurations : 13 – Voix délibératives : 80

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Suzanne LEBRETON, Didier LECHIEN, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Mickaël CHEVALIER, Gérard VILT, Bruno RICARD, Marie-Christine COTIN, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Patrice GAUTIER, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Jérémy DAUPHIN, Christophe OLLIVIER, Philippe GUESDON, Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER, Gaétan ACCOH, Yves BRUNET, Céline ENGEL, Marie-Claire DOUENAT, Dominique BRIAND, Eliane LUCAS, Brigitte BALAY- MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, René DEGRENNE, Didier DERU, Françoise DESPRES, Yannick HELLIO, Matthieu JOUNEAU, Laurence LE DU-BLAYO, Odile MIEL-GIRESSE, Michèle MOISAN, Roger COSTARD, Géraldine LUCAS, Didier SAILLARD, Sandrine DEUTSCHMANN, Jean-Paul GAINCHE, Didier MORAIN, Gérard BERHAULT, Isabelle RICHEUX, Jean-René CARFANTAN, Myriam CHERDEL, Daniel FOUERE, Olivier ESTIENNE, Yann GODET, Michel DAUGAN, Anne CHARRE, Dominique PERCHE, Ronan TRELLU, Chantal MICHEL, Marie-Madeleine MICHEL, Gilles COUPU, Martial FAIRIER, Dominique RAMARD, Michel DESBOIS, Jean-Yves VILLALON, Loïc LORRE, Didier IBAGNE, Françoise HEDE, Pascal GODET, Cécile METAYE-BRUNET, Jean-Luc BOISSEL

Conseillers communautaires suppléants présents : Monique LEMOINE

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Quentin RENAULT pouvoir à Céline ENGEL, Stella CORBES pouvoir à Suzanne LEBRETON, André DURAND pouvoir à Daniel FOUERE, Cécilia DELAROCHE pouvoir à David BOIXIERE, Mathilde PILLOT pouvoir à Bruno RICARD, Alain BROMBIN pouvoir à Loïc LORRE, Arnaud CARRE pouvoir à Françoise DESPRES, Sylvie VADIS pouvoir à Jérémy DAUPHIN, Clémence ESSEVAZ-ROULET pouvoir à Didier IBAGNE, Solenn MESLAY pouvoir à Yann GODET, Françoise LEOST-TREMEL pouvoir à Philippe LANDURE, Jean-Louis NOGUES pouvoir à Christophe OLLIVIER, Olivier NOEL pouvoir à Thierry ORVEILLON

Secrétaire de Séance : Suzanne LEBRETON

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-200068989-20251215-CA_2025_207A-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : LUNDI 15 DECEMBRE 2025	DELIBERATION
	Urbanisme et Foncier	N° DE L'ACTE : CA- 2025-207
URBANISME		
Objet : Carrière Les Vaux - Communes de Corseul et de Saint-Maudez - Déclaration de Projet - Mise en Conformité - Approbation		

Rapporteur : Monsieur Alain JAN

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH) a été approuvé le 27 janvier 2020. Il définit un projet partagé d'aménagement et de développement durable du territoire, détermine les droits à construire de chaque parcelle et intègre la politique de l'Agglomération en matière d'habitat. Le PLUiH est un document vivant, appelé à évoluer régulièrement, annuellement par le biais d'une procédure de modification qui intègre les demandes d'évolutions du document émises par les communes et ponctuellement par le biais d'une procédure de Déclaration de Projet valant mise en compatibilité du PLUiH.

La Commune de Corseul et la Société Carrière de Brandefert (SCB) ont sollicité Dinan Agglomération pour lancer une procédure de Déclaration de Projet afin de permettre le projet de renouvellement et l'extension de la Carrière des Vaux située sur les Communes de Corseul et de Saint-Maudez. La SCB souhaite renouveler l'autorisation d'exploitation de la carrière (l'arrêté préfectoral datant de 1995 étant arrivé à échéance en 2024) et étendre son périmètre au Nord et au Sud-Est, pour une superficie d'environ 33 ha.

Dinan Agglomération a, par délibération n° CA-2022-040 en date du 23 mai 2022, approuvé le lancement d'une procédure de Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du PLUi-H afin de permettre le projet de renouvellement et l'extension de la Carrière des Vaux située sur les Communes de Corseul et de Saint-Maudez.

La délibération précitée listait les modalités de concertation prévues (conformément à l'article L.103-3 du Code de l'urbanisme) permettant aux habitants, acteurs du territoire et toute autre personne concernée par le projet, de prendre connaissance du projet d'extension de la carrière, des évolutions qu'il est projeté d'apporter au PLUi-H et de donner un avis à un stade plus précoce de la procédure, avant l'enquête publique (Cf. annexe -bilan de la concertation).

La procédure de Déclaration de Projet valant mise en compatibilité du PLUIH a été prescrite par arrêté du Président de Dinan Agglomération n° AP-2022-035, le 16 juin 2022.

Cette procédure de Déclaration de Projet valant mise en compatibilité du PLUiH (article L.153-54 et suivants et R.153-15 et suivants du Code de l'Urbanisme) a été mise en œuvre afin :

1. De déclarer le projet d'intérêt général,
2. D'apporter au document d'urbanisme, les adaptations nécessaires à la réalisation du projet d'extension de la carrière.

Le projet a fait l'objet d'un examen conjoint (Personnes Publiques Associées et Maires des communes situées à moins de 5 kilomètres du projet) le 18 juillet 2025 puis d'une enquête publique du 1er septembre 2025 au 3 octobre 2025. Le Commissaire enquêteur a organisé une réunion publique de présentation du projet le 1er septembre 2025 à Corseul. Le Commissaire enquêteur a rendu son rapport le 30 octobre 2025 et donné un avis favorable au projet, ce qui permet ainsi de soumettre le projet à l'approbation du Conseil Communautaire.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-200068989-20251215-CA_2025_207A-DE

Un bilan de la concertation préalable est également effectué. Il sera joint au dossier.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5216-5 I, selon lequel "la communauté d'agglomération est compétente de plein droit en matière d'aménagement de l'espace communautaire ; schéma de cohérence territorial et schéma de secteur, plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale (...)",

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L.300-6, L121-15-1, L.153-54 et suivants et R.153-15 et suivants,

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 portant création et modification des statuts de la communauté d'agglomération Dinan Agglomération,

Vu la délibération du 9 juin 2021 de la Commune de Corseul sollicitant Dinan Agglomération pour faire évoluer le PLUiH en prenant en compte le projet d'extension de la carrière des Vaux,

Vu les délibérations du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en dates du 20 décembre 2020, du 18 mars 2021, du 20 décembre 2021, du 27 février 2023, du 6 mars 2023, du 26 juin 2023, du 11 septembre 2023 et du 13 février 2024, approuvant les différentes procédures antérieures d'évolutions du PLUi-H ou de sa mise à jour,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°CA-2022-040 en date du 23 mai 2022 ayant fixé les objectifs et modalités de concertation préalable de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi-H de Dinan Agglomération rendue obligatoire par la réalisation d'une évaluation environnementale,

Vu la notification du projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi-H à la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (Mrae) en date du 15 avril 2025 et l'avis tacite reçu le 7 août 2025,

Considérant que les objectifs et les modalités de cette concertation préalable prévus dans la délibération du Conseil Communautaire du 23 mai 2022, rappelées ci-avant, ont été respectées.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- **Tirer** le bilan de la concertation présenté en annexe,

- **Déclarer** le projet d'extension de la Carrière des Vaux (Communes de Corseul et de Saint- Maudez) d'intérêt général,

- **Mettre** en compatibilité le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH) de Dinan Agglomération pour permettre l'extension de la carrière des Vaux.

La présente délibération fera l'objet :

- D'un affichage au siège de Dinan Agglomération et en mairies de Corseul et de Saint-Maudez,

- D'une mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département,

- D'une transmission au Préfet des Côtes d'Armor.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-200068989-20251215-CA_2025_207A-DE

Délibération adoptée à la majorité
par 74 voix Pour, 2 voix Contre,
(Abstentions : 4)

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

A DINAN, le 17 décembre 2025

La secrétaire de séance,
Suzanne LEBRETON,

Le Président,
Arnaud LECUYER,

DINAN
AGGLOMÉRATION